

DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le douze avril deux-mille vingt-deux à dix-neuf heures, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le six avril deux-mille-vingt-deux.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, RIOU Gilbert, HAMON Dominique, GIRAULT Alain, LE GUERN Hélène, BOUCHET Claude, JÉZÉQUEL Alain, PAPE Yvon, LE FLOCH Marie-Agnès, LE FORT François, BODIVIT Mylène, HILY Françoise, LE MOINE Audrey, LAVENANT Philippe, AUBERT Delphine, HÉLAOUËT Marie, LE RAY Christophe

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : DUPLAT Vincent à LE FORT François, STEPHAN Francine à COSQUÉRIC Marie-Françoise, FOUQUET Gilles à HÉLAOUËT Marie

Mme Audrey LE MOINE a été élue secrétaire de séance.

2022-19 - FINANCES - Budget principal - Compte administratif 2021

Rapporteur : Mme Laurence PERCHOC

Les résultats du compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2021 s'établissent comme suit:

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	- 3 139 081,48 €
Recettes de l'exercice	+ 4 270 548,27 €
Résultat de l'exercice	+ 1 131 466,79 €
Excédent antérieur reporté	+ 250 000,00 €
Résultat de clôture	+ 1 381 466,79 €

L'excédent de clôture en fonctionnement ressort à **1 381 466,79 €**.

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	- 2 929 127,56 €
Recettes de l'exercice	+ 3 593 109,35 €
Résultat de l'exercice	+ 663 981,79 €
Déficit antérieur reporté	- 151 985,61 €
Solde d'exécution sans les RAR	+ 511 996,18 €
Solde des Restes à Réaliser	
Résultat de clôture	+ 511 996,18 €

L'excédent de clôture en investissement ressort à **511 996,18 €**.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14 AVR. 2022

ID : 029-212900575-20220412-DCM2022_04_2-DE

Mme Marie-Françoise COSQUÉRIC, 1^{ère} Adjointe au Maire, Présidente de séance lors du débat sur le compte administratif 2021, propose d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal dressé par M. Daniel GOYAT, Maire, qui quitte la salle préalablement au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et budgets » du 04 avril 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du Budget principal, conforme au compte de gestion du Trésorier.

Le Maire,

Daniel GOYAT

